

OUI, JE SOUHAITE ADHÉRER AU SYNDICAT DES FORESTIERS PRIVÉS
Pour défendre et promouvoir la forêt privée et pour bénéficier d'informations et de nombreux services.

Nom
Prénom
Adresse.....
.....
CP
Ville
Tél.....
Port.
Email.....

Parcelles dont je suis propriétaire (au-delà de 5 communes, joindre les informations sur papier libre) :

Commune.....
Surface
Commune.....
Surface
Commune.....
Surface
Commune.....
Surface
Commune.....
Surface

PLAN D'EAU

Etang n°1 surface.....
Etang n°2 surface.....

Mandat électif (actuel ou ancien)

Je déclare adhérer au Syndicat des Forestiers Privés de l'Ile de France pour la totalité de la superficie indiquée ci-dessus. Ma cotisation est le soutien indispensable pour mener la défense des intérêts des forestiers privés. Elle inclut l'assurance responsabilité civile. Cochez la case correspondant à votre cotisation annuelle (merci de joindre votre cotisation par chèque à l'ordre du Syndicat des Forestiers Privés de l'Ile de France).

- moins de 10 ha : 19.50 €
 10 à 40 ha : 53 €
 + de 40 ha : 1,42 x ha =€

NB: Il est possible de payer par virement au compte:
Banque: 18206 – Agence: 00417 – N° de compte:
65041073645 – Clé 75
IBAN: FR76 1820 6004 1765 0410 7364 575
BIC: AGRIFRPP882

Ale
Signature

Bulletin à compléter, puis à retourner au
Syndicat des Forestiers Privés d'Ile de France
6 rue de la Trémoille - 75008 PARIS
Tél. 01 47 20 36 32
iledefrance@fransylva.fr



Propriétaires forestiers connaissez-vous vos droits et obligations ?

Vous avez pu constater que la propriété privée est menacée par des risques et des mesures qui nuisent à la valeur patrimoniale de vos biens

Comment vous protéger et vous faire entendre ?

3

**BONNES
RAISONS
D'ADHÉRER**

**Vous pensez être assuré en tant que chef de famille.
Attention!**

Une branche tombe sur une route et endommage une automobile, une ligne électrique ou blesse un promeneur. Votre responsabilité de chef de famille ne couvre pas ces risques. L'adhésion à votre Syndicat comprend une assurance spécifique négociée et très avantageuse par rapport au marché.

- 1** REJOIGNEZ LE SYNDICAT ET BÉNÉFICIEZ D'UNE ASSURANCE ADAPTÉE COMPRISE DANS VOTRE ADHÉSION.
(N'oubliez pas de remplir le document joint)

Vous recherchez des réponses personnalisées à vos interrogations pour mieux gérer votre forêt ?

Problèmes juridique, réglementaire ou fiscal, le Syndicat répond à vos questions: Quel est l'impact d'une coupe de bois sur votre impôt sur le revenu ? Pouvez-vous bénéficier d'aides financières ? Que faire en cas de dégât de gibier ? Comment gérer la limite avec le voisin ?...

- 2** ADHÉREZ AU SYNDICAT ET ACCÉDEZ AU SERVICE JURIDIQUE DE LA FÉDÉRATION DES FORESTIERS DE FRANCE

Vous souhaitez être informé(e) et vous faire entendre.

Bulletin d'information, journées forestières thématiques, échanges d'expérience entre propriétaires... Nos actions sont proposées à plus de 700 adhérents actuellement. Le Syndicat représente la forêt privée auprès des autorités et siège dans les commissions départementales ou régionales de plus en plus nombreuses.

- 3** ADHÉREZ AU SYNDICAT POUR ÊTRE INFORMÉ(E). PLUS NOMBREUX, NOUS SERONS TOUJOURS MIEUX ENTENDUS